



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6)**Trente-deuxième session**

Genève, 7-9 novembre 2022

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation**Rapport sur les activités du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation****Document soumis par le Président du Groupe***Résumé*

Sont exposés dans le présent document les principaux résultats obtenus par le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation jusqu'en juillet 2022 et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan relatif aux projets.

Mandat

À sa trente et unième session, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation a chargé le secrétariat et le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation de continuer à rendre compte chaque année de leurs activités (ECE/CTCS/WP.6/2021, paragraphe 20, décision 6).

Décision proposée

« Le Groupe de travail adopte le rapport sur les activités du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation. Il prie ce dernier de continuer à rendre compte de ses activités chaque année ».



I. Introduction

1. La gestion du risque dans les systèmes de réglementation est essentielle si l'on veut réduire les obstacles non tarifaires au commerce et garantir que les produits mis sur le marché sont sûrs pour les consommateurs et l'économie. Depuis sa création en 2011, le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation s'intéresse à la manière dont la gestion du risque peut contribuer à améliorer l'efficacité du cadre réglementaire, qui est un élément essentiel à la réalisation des objectifs du WP.6. Le Groupe d'experts a pour objectif d'améliorer la gestion des risques qui pourraient avoir pour effet de dégrader la qualité des produits et des services ou bien de porter préjudice aux êtres humains, à l'environnement ainsi qu'aux biens matériels et immatériels. Il s'emploie à atteindre cet objectif en définissant et en diffusant les bonnes pratiques en matière d'utilisation des outils de gestion du risque dans les activités de réglementation et de commerce international.

2. On trouvera dans le présent rapport un résumé de la réunion annuelle du Groupe d'experts, tenue dans le cadre du Forum du WP.6, le 9 juin 2022. Lors de cette réunion, M. Stephan Naundorf a été élu président du Groupe d'experts pour une période de deux ans. Le Groupe d'experts a également tenu cinq réunions en ligne entre septembre 2021 et juillet 2022. On trouvera les résumés des débats dans les rapports des réunions¹.

II. Principales activités menées au cours de la période considérée

3. Pendant la période considérée, le Groupe d'experts a obtenu les résultats ci-après.

a) À la suite de la table ronde sur l'économie circulaire, organisée lors de la trente et unième session, le Groupe d'experts a révisé la *recommandation T sur les normes et règlements à l'appui du développement durable*, qui décrit les meilleures pratiques relatives à l'application d'outils de gestion des risques à l'élaboration des cadres réglementaires nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Il s'est notamment agi d'ajouter un descriptif des meilleures pratiques observées dans les domaines suivants :

i) Application des principes de gestion du risque pour résoudre les difficultés réglementaires associées aux produits modifiés en vertu des principes de l'économie circulaire. La recommandation appelle notamment à concevoir des cadres réglementaires qui soutiennent l'application des principes de l'économie circulaire tout en préservant les niveaux de sécurité actuels ;

ii) Révision des règles de sécurité afin de s'assurer que les exigences réglementaires sont proportionnelles aux risques qu'elles sont censées réduire ;

iii) Équilibrage des risques, la mise en œuvre de stratégies de traitement des risques pouvant créer de nouveaux risques dans d'autres domaines.

b) Le Groupe d'experts a participé activement à la mise au point de la version définitive du guide intitulé *Managing Risk for Post-Pandemic Trade: Guide for Border Regulatory Agencies* (Gestion des risques dans le commerce après la pandémie : Guide à l'intention des organismes chargés de la réglementation aux frontières), qui a été élaboré en collaboration avec le Centre du commerce international (voir ECE/CTCS/WP.6/2021/INF.1). Cette publication fournit des orientations sur la mise en œuvre d'une stratégie globale de gestion des risques en vue d'améliorer l'efficacité des contrôles aux frontières et la conformité des importations, et ainsi de faciliter les échanges internationaux. Le guide devrait être publié à l'occasion du Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le 31 août 2022.

c) Le Groupe d'experts a commencé à mettre à jour les objectifs réglementaires communs concernant la cybersécurité, en coopération avec la Commission électrotechnique internationale (CEI).

¹ <https://trello.com/b/IDNyW9Ef/wp6-group-of-experts-on-risk-management-grm>.

4. En ce qui concerne la coopération avec ses partenaires au cours de la période considérée, le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation :

- a) A participé à la réunion du Domaine Guichet unique du Forum du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), et a présenté la *recommandation V sur la gestion du risque de non-conformité des produits dans le commerce international* et le *Guide à l'intention des organismes chargés de l'application des règlements aux frontières*. Le Groupe d'experts et le Domaine Guichet unique du CEFACT-ONU ont en outre décidé de lancer conjointement un projet visant à établir les meilleures pratiques en matière d'application de la gestion intégrée des risques dans les activités de contrôle aux frontières, notamment en créant une interface entre la gestion intégrée des risques et le guichet unique.
- b) A participé à la réunion du Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe « MARS ») de la CEE.

III. Membres et représentation

5. Au 31 juillet 2022, le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation comptait 47 experts de 13 pays, dont 8 femmes. Les domaines de compétence suivants sont représentés par les membres du Groupe : planification, élaboration et application des réglementations techniques ; réduction des risques de catastrophe, continuité des opérations et gestion de la résilience ; choix et mise en œuvre des procédures d'évaluation de la conformité ; coopération entre les entreprises et les autorités chargées de la réglementation ; méthodes et normes de gestion du risque ; et gestion de projets.

IV. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan initial

6. Le tableau ci-après donne des renseignements sur l'exécution de chacune des tâches énumérées à la section III.C du programme de travail du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) pour 2022 (ECE/CTCS/WP.6/2021/10).

<i>Domaines et tâches</i>	<i>Résultats/Observations</i>
a) Parachever le guide élaboré conjointement avec le Centre du commerce international (ITC), intitulé <i>Facilitating Trade for Business through Integrated Risk Management: Guide for Border Regulatory Agencies</i> (Facilitation du commerce par la gestion intégrée des risques : Guide à l'intention des organismes chargés de l'application des règlements aux frontières)	Le guide CEE-ITC intitulé <i>Managing Risk for Safe and Efficient Trade: Guide for Border Regulatory Agencies</i> (Bien gérer les risques pour un commerce sûr et efficace : Guide à l'intention des organismes chargés de l'application des règlements aux frontières) a été achevé et devrait être publié le 31 août 2022.
b) Élaborer des supports pédagogiques et des documents d'orientation concernant la mise en application de la recommandation V sur la prise en compte du risque de non-conformité des produits dans le cadre du commerce international	Cette publication conjointe CEE-ITC comprend des conseils sur la mise en œuvre de la recommandation V et peut servir de base à l'élaboration de supports de formation.

<i>Domaines et tâches</i>	<i>Résultats/Observations</i>
<p>c) Renforcer la coopération avec les administrations douanières, les organismes nationaux de facilitation du commerce et les organisations internationales travaillant dans le domaine visé, dans le but d'améliorer les procédures de gestion des risques et leur harmonisation, et contribuer aux activités de gestion des risques d'autres organisations internationales</p>	<p>Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation et le CEFAC-ONU ont lancé un projet conjoint visant à améliorer l'efficacité de la gestion des risques dans les procédures commerciales internationales.</p>
<p>d) Systématiser les meilleures pratiques de gestion des risques dans les domaines suivants :</p> <p>i) Application des technologies liées à l'intelligence artificielle dans les cadres réglementaires ;</p> <p>ii) Révision des règlements relatifs à la sécurité.</p>	<p>Les meilleures pratiques de gestion des risques dans la révision des règlements relatifs à la sécurité ont été systématisées et incluses dans la version révisée de la <i>recommandation T sur les normes et règlements à l'appui du développement durable</i>. Un examen des normes internationales relatives à divers aspects liés à l'application de l'intelligence artificielle et aux règlements actuellement en vigueur dans ce domaine a été mené.</p>
<p>e) Chercher à définir des objectifs réglementaires communs concernant la cybersécurité : élaboration de documents d'orientation et organisation de manifestations internationales sur la question.</p>	<p>Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation a entamé la révision des objectifs réglementaires communs concernant la cybersécurité, en coopération avec la CEI.</p>